

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Claude GUILLEMOT, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Michel MOULON, Mr Lionel CABUT.

Excusés : Mr Lilian MALIN, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Thérèse MICHAUD

Procuration : Mme Marie-Thérèse MICHAUD à Mme Françoise WILLAUER

Le Conseil municipal nomme Claude BOURCET, secrétaire de séance.

1/ Approbation des comptes administratifs 2015 :

Mme Françoise WILLAUER présente le compte administratif (budget communal) 2015. A l'issue de cette présentation, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement sont également approuvés à l'unanimité.

2/ Affectation du résultat

Budget Assainissement :

Section exploitation Recettes compte 002 Excédents antérieurs reportés : **5677.00 €**

Budget Communal :

Section investissements Recettes compte 021 virement de la section de fonctionnement : **23 524.15 €**

Excédent de fonctionnement reporté compte 002 (recettes de fonctionnement) : **122 647.16 €**

Le conseil municipal approuve cette opération et une délibération sera prise dans ce sens.

3/ Fixation des taux des 4 taxes locales pour 2016

Le Maire rappelle que les bases sur lesquelles sont calculées les 4 taxes sont réévaluées chaque année par l'Etat. Le Maire présente plusieurs simulations de hausse des taux avec l'incidence sur le produit fiscal et propose une hausse de 1.5%.

Après délibération le conseil approuve cette augmentation avec une voix contre et une abstention.

4/Affaires en cours

Le local périscolaire :

Le maire explique au conseil qu'il convient de solliciter un complément de DETR du fait de l'évolution du projet après la désignation d'un nouvel architecte. Il précise qu'il a obtenu un accord de principe de la sous-préfecture sur ce complément de DETR. Le conseil donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Il indique par ailleurs qu'il conviendra de désigner rapidement un prestataire pour effectuer un diagnostic amiante un coordonnateur sécurité protection santé (SPS).

5/ Projets

Le maire explique que les sociétés DARBON et PUGET Production Mécanique envisagent une extension de leurs locaux. S'agissant de constructions sur des secteurs non urbanisés de la commune, il précise qu'en l'absence de document d'urbanisme et pour permettre la délivrance des permis de construire, il y a lieu de délibérer en application du 4°) de l'article L111-4 du code de l'urbanisme en précisant que ces deux extensions présentent un intérêt majeur pour la commune. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer dans ce sens.

6/ Questions diverses

Piégeage des ragondins aux lagunes : le maire explique au conseil municipal que les lagunes souffrent d'une prolifération de ragondins. Il en a informé la Présidente de l'ACCA, qui fera le nécessaire.

Le Maire informe le conseil de la visite du sous préfet le 4 mai 2016 à 15 heures. Il visitera à cette occasion une entreprise et une exploitation agricole. Il demande aux conseillers qui le peuvent de bien vouloir être présents pour cette occasion.

Le 11 avril 2016 le conseil communautaire se réunira à la salle des fêtes de Condal. Le maire rappelle que les conseillers qui le souhaitent peuvent y assister.

La fusion avec la communauté de communes Cœur de Bresse suit son cours, les maires des deux intercommunalités se sont rencontrés à Bruailles pour une première présentation. Un document élaboré par Cuiseaux Intercom intitulé « appréhender les conséquences de la fusion et préparer la modification de périmètre » est remis à l'ensemble des conseillers municipaux.

La piscine de Cuiseaux va être réhabilitée à partir de septembre 2017.

Construction d'un nouveau bâtiment, rénovation complète du grand bassin et création d'un espace ludique qui remplacera l'actuelle pataugeoire.

Une animation est prévue le 10 novembre 2016 à l'occasion de la cérémonie commémorative. Une actrice, accompagnée par un musicien, fera la lecture des lettres adressées par les soldats à leurs proches.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES